



CREULLY SUR SEULLES

Nombre de Conseillers :

Elus : 40
Présents : 25
Absents : 15 dont 4 procurations
Votants : 29

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

Présents : Thierry OZENNE, Maire. Franck DUROCHER, Yves JULIEN, Maires délégués. Christine LEGUERN, Geneviève SIRISER, Virginie SARTORIO, Katia OMONT, Edmond GILOT, THOMAS Hubert, Jacky CARRÉ, Cyrille MAUDUIT ; Maires-adjoint. Patrick BARETTE, Yves BERNARD, Antoinette DUCLOS, Pascale DUCROCQ, Gérard GARIAN, Nathalie GAUTIER, Dominique GILLES, Jean LEFRANCOIS, Thierry LEROY, Géraldine MARIE, Nicole MICHEL, Yolande PICARD, Claudine VANSTAEN, Pierre FÉRAL.

Procurations : Jean-Paul BÉRON à Thierry OZENNE, Madeleine LAISNE à Claudine VANSTAEN, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS, Christelle LE COADOU à Nathalie GAUTIER.

Absents : Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Alain COUZIN, Bernard LOUIS, Françoise MORVAN, Alexandre RAY, Florent VAUVERT, Lydie ETIENNE, Mathilde FAUCHIER-DELAUVIGNE, Geoffrey RENOUF, Patrick SENEAL.

Secrétaire : Virginie SARTORIO

- 1) **Présentation de la fibre par les conseillers départementaux**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO**
- 3) **Compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2018 approuvé à l'unanimité**
- 4) **Communauté de communes Seulles Terre et Mer : vote du CR de la CLECT**

Monsieur le maire et les maires-délégués s'expriment à leur tour sur leur mécontentement du peu de retours financiers énoncés dans le rapport de la CLECT du 27 juin 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter à bulletins secrets **POUR** ou **CONTRE** l'approbation du rapport de la CLECT, les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 0 CONTRE : 27 BLANCS : 2

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE de ne pas approuver le présent rapport de la CLETC de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer du 27 juin 2018.

5) Finances :

a) Remboursement anticipé de l'emprunt Prêt Caisse d'épargne n° A140 9034

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 18 septembre 2018 ;

Vu les conditions de remboursement anticipé dudit prêt ;

Vu le décompte de remboursement anticipé du 13 septembre 2018 d'un montant de 70 313.04 € ;

Vu la remise commerciale du 13 septembre 2018 d'un montant de 42 187.82 € ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le remboursement anticipé du prêt n° A 140 9034 pour un montant total de 28 125.22 € et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

b) Contraction d'un emprunt pour l'acquisition du Moulin de Creully d'un montant de 168 250 €

Réalisation d'un contrat de prêt secteur public d'un montant de 168 250 € (cent soixante-huit mille deux cent cinquante euros) auprès de la caisse d'épargne pour financement de l'acquisition du Moulin de Creully, commune déléguée de Creully sur Seulles.

Le Conseil Municipal de Creully sur Seules, après avoir entendu l'avis favorable de la commission finances en date du 18 septembre 2018, et l'exposé sur l'opération susvisée ;

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 168 250 € (cent soixante-huit mille deux cent cinquante euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant :	168 250 €
Durée d'amortissement :	10 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Type :	Taux fixe
Taux d'intérêt annuel fixe :	1.24 %

A cet effet, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire, dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Décision modificative n° 2 Budget principal de Creully sur Seules

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
023	: + 170 000 €	021	: + 170 000 €
678	: - 170 000 €	21 318	: + 170 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la décision modificative n° 2 du budget principal (00200).

c) Contraction d'un emprunt pour le programme de travaux de voirie 2018

Réalisation d'un contrat de prêt secteur public d'un montant de 450 000 € (quatre cent cinquante euros) auprès de la caisse d'épargne pour financement du programme de travaux de voirie 2018.

Le Conseil Municipal de Creully sur Seules, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée et après avoir entendu l'avis favorable de la commission finances en date du 18 septembre 2018, et l'avis favorable de la commission voirie du 14 septembre 2018 ;

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant :	450 000 €
Durée d'amortissement :	15 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Type :	Taux fixe
Taux d'intérêt annuel fixe :	1.66 %

A cet effet, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire, dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

6) Voirie : choix du maître d'œuvre et autorisation au maître d'œuvre de lancer les appels d'offre

Vu la délibération en date du 11 juillet 2017 validant le cabinet Cécile CLEMENCE en tant que maître d'œuvre de la commune pour tous les projets de travaux de voirie ;

Vu l'avis favorable de la commission voirie du 14 septembre dernier sur le programme de travaux de voirie 2018 ;
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à missionner le cabinet Cécile CLEMENCE en tant que maître d'œuvre, dont le siège social est situé à BAZENVILLE, Rue des Noyaux et à signer tous documents nécessaires.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le cabinet Cécile CLEMENCE à lancer les appels d'offres relatifs au programme de travaux de voirie 2018, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires.

Communes et rues concernées	Cout Total des travaux HT	DETR	Amendes police	Contrat Territoire	Estimation de la part des travaux restant à la charge de la commune
Creully RD35 (Rue de Bayeux)	219 280,01 €				
Creully entre Canadienne et collège	29 973,00 €				
Creully Chemin de Hottot	36 986,98 €				
Total Creully	286 239,99 €	38 401,79 €		de 47 412,25€	200 426,20 €
St Gabriel Château Brécy	88 728,50 €				
St Gabriel carrefour RD35/RD158	58 996,05 €		19 678,00 €	30 à 40%	128 046,55 €
Total St Gabriel	147 724,55 €				
Villiers le Sec Rue de la Rivière	76 105,05 €				
Villiers le Sec Four à pain	17 411,64 €				
Total Villiers le Sec	93 516,69 €		24 000,00 €		69 516,69 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	22 774,62 €				
TOTAL GENERAL OPERATION	550 255,85 €	38 401,79 €	43 678,00 €	47 412,25 €	420 763,81 €

si subv. CT
63 216,33€ **404 959,73 €**

7) Halle-multi raquettes : Autorisation d'engager un maitre d'œuvre avant le prochain conseil municipal selon l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 octobre 2018

Vu la délibération du Conseil municipal en date 30 janvier 2018 autorisant monsieur le maire à engager le projet de création de Halle multi raquettes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 mars 2018 validant les projets d'aménagement et adoptant le projet de construction de la halle multi raquettes pour un montant estimatif de 721 102.75 € HT ;

Vu les délibérations de Conseil Municipal en dates des 12 décembre 2017, 30 janvier 2018, 13 mars 2018 et 28 août 2018 relatives aux demandes de subventions au titre des contrats de territoires et de ruralité avec l'état et la région ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14 juin 2018 dont l'objet était « Procédure adaptée MO construction halle sportive Creully sur Seulles – MO Halle multi raquettes » ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 9 août 2018 dont l'objet était « procédure adaptée, Maitrise d'œuvre construction halle sportive couverte multi raquettes Creully sur Seulles » ;

Vu l'annulation de l'appel public à la concurrence du 10 septembre 2018 dont l'objet était « MO Halle multi-raquettes Creully sur Seulles » ;

Vu l'avis d'appel à la concurrence du 18 septembre 2018 dont l'objet était « Procédure adaptée MO Halle multi raquettes Creully sur Seulles » ;

La commission d'appel d'offre étudiera l'ensemble des offres reçues en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains et du taux d'honoraires pour cette mission. La proposition qui sera retenue par la commission d'appel d'offres est celle qui réunira le maximum de ces critères et obtiendra donc la meilleure note.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour engager le maitre d'œuvre avant le prochain conseil municipal en suivant le choix de la commission d'appel d'offres qui se tiendra le 5 octobre 2018 et sollicite leur accord pour signer tous documents relatifs au choix du maitre d'œuvre.

Après délibération, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

8) Minibus : Modalités de gestion et conventions de prêt avec les associations

a) Mise en place des navettes internes Creully sur Seulles

La commune de Creully sur Seulles met en place un service de transport en minibus 8 places, équipé PMR (personne à mobilité réduite) à destination des personnes âgées ou en difficulté pour se déplacer aux fins de faciliter leurs déplacements entre les points d'arrêts les plus proches de leur domicile et le Bourg de Creully, commune déléguée de Creully sur Seulles, où se situe les zones d'activités commerciales, de loisirs, ou de santé de la commune.

Ce service, gracieux, avec chauffeur, permet de prendre en charge les usagers à partir des points d'arrêts suivants :

Les mardis après-midi : - 14h00 : Mairie de Villiers le Sec - 14h10 : Mairie de St Gabriel Brécy - 14h20 : Place Edmond Paillaud-Creully - 17h00 : Place Edmond Paillaud – Creully - 17h10 : Mairie de St Gabriel Brécy - 17h20 : Mairie de Villiers le Sec	Les vendredis matin : - 10h00 : Mairie de Villiers le Sec - 10h10 : Mairie de St Gabriel Brécy - 10h20 : Place Edmond Paillaud-Creully - 12h00 : Place Edmond Paillaud – Creully - 12h10 : Mairie de St Gabriel Brécy - 12h20 : Mairie de Villiers le Sec
---	---

Après délibération, le conseil municipal, valide à l'unanimité les navettes internes à la commune nouvelle de Creully sur Seulles.

b) Prêt aux associations de Creully sur Seulles : Validation d'une convention de prêt

La commune de Creully sur Seulles souhaite mettre à disposition des associations Creulloises le minibus communal. Ce service payant fera l'objet d'une convention de prêt annuelle, puis d'une fiche de prêt à chaque utilisation. Après délibération, le conseil municipal, valide à l'unanimité le projet de convention de prêt annexé.

9) Acquisition terrain St Gabriel Brécy cadastré ZB6 – Régularisation délibération St Gabriel Brécy de 2016

Vu la délibération du 4 mars 2016 relative à la volonté de la commune historique de St Gabriel Brécy d'acquérir la parcelle cadastrée ZB 6 s'une surface de 17a 60ca ;
Vu la relance de l'Etude Péan en date du 10 septembre relative à la non concrétisation de l'achat à ce jour ;
Vu la vérification au compte administratif 2016 de la « non dépense » relative à cette acquisition ;
Vu l'avis favorable des membres du conseil communal de la commune historique de St Gabriel Brécy à poursuivre cet achat ;
Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition de ladite parcelle et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

10) Informations et questions diverses

- Agents communaux :
 - Démission de Valérie LEQUESNE (agent technique en charge de l'entretien de la mairie, de la salle et de l'Eglise de St Gabriel Brécy) ;
 - Augmentation du nombre d'heures de Marina BRUNET en remplacement de Valérie LEQUESNE ;
 - Recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée (renouvellement du CDD de Thomas TACCHI jusqu'au 31/12/2018) ;
 - Désignation d'un agent en tant que chef des services techniques : Sylvain LOYER.
- La Poste : demande d'un local pour la mise en place d'une unité de facteurs ;
- Cyclo-cross du 11 novembre ;
- Cérémonies du 11 novembre avec la participation des écoles ;
- Fête de la pomme les 17 et 18 novembre au château de Creully et visite du moulin ;
- Signature de l'achat du moulin le 5 octobre prochain ;
- Terrains zone d'activités (ZK 55 et 168) nouvel avis des domaines en cours ;
- Food trucks, installation le lundi au lieu du jeudi ;
- Exposition Roland LEFRANC : environ 1500 visiteurs – Mme LEFRANC a fait don d'une toile à la commune de Creully sur Seulles, elle sera prochainement installée dans l'Eglise ;
- Marché des Potiers 2019 les 4 et 5 mai maintenu à St Gabriel Brécy ;
- Remise des prix aux lauréats des maisons fleuries le 5 octobre à 19h à la mairie ;
- Remise des prix aux citoyens d'honneur le 5 octobre à 18h à la salle Colbert du Château au lieu de la mairie.

Fin de réunion à 22h30